

CONDITIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTION

L'inscription se fait uniquement via notre site internet grâce à un formulaire prévu à cet effet. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Le délai d'inscription est le vendredi pour le lundi et la veille à midi pour les autres jours de la semaine.

Un enfant peut participer à une ou plusieurs journées, le programme étant différent chaque jour.

En cas de grandes difficultés rencontrées avec l'un des participants, celui-ci ne sera pas admis pour d'autres journées d'accueil ; si l'enfant était inscrit à plusieurs journées, le prix de celles-ci reste intégralement dû au MJSR. Les éventuels frais d'intervention seront facturés en sus.

PRIX ET PAIEMENT

Le tarif de la journée d'accueil est de CHF 50.-. Il se paie uniquement en ligne lors de l'inscription. Le prix comprend l'ensemble des prestations prévues, à savoir : activités, petite collation du matin, goûter, boissons et éventuels transports.

REPAS

L'enfant doit prendre chaque jour un pique-nique pour son repas de midi. Tout manquement à cette directive entraînera un supplément de CHF 20.-, à payer sur place au moment où le participant est recherché.

PROGRAMME ET ANNULATION

Les accueils à la journée ont lieu par tous les temps et quel que soit le nombre d'inscrits.

Le programme de chaque journée est élaboré par les soins de l'équipe d'animation, validé par les professionnels du MJSR. Lors de certaines journées d'accueil, des animations spécifiques sont données par des professionnels.

Toute annulation doit impérativement être communiquée au MJSR par téléphone (pas par message), courrier ou mail ; **le montant reste dans tous les cas intégralement dû au MJSR.**

DROIT A L'IMAGE ET CONFIDENTIALITE

Le MJSR est autorisé à utiliser pour son usage interne et externe les photos prises durant les activités (camps, accueils...) par les équipes d'animation ou les personnes mandatées et sur lesquelles pourraient figurer les enfants ou les lieux où se déroulent les activités, et ce dans les limites du respect du droit à la personnalité.

ASSURANCES ET SANTE

Le participant doit obligatoirement être assuré en maladie + accident et la famille doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile. Le participant est responsable des dommages qu'il pourrait causer.

L'équipe d'animation prend toutes décisions utiles concernant les participants, notamment des mesures rendues nécessaires par leur état de santé. En cas de désaccord, le représentant légal l'indique dans la rubrique remarque du formulaire d'inscription.

Le contenu de la pharmacie fournie aux équipes d'animation est consultable sur notre site internet.

En cas de problèmes particuliers concernant la santé ou le comportement de l'enfant, il incombe aux parents de prendre contact avec nous.

RESPONSABILITES

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, perte ou de dégâts sur les effets personnels du participant.

Le MJSR décline également toute responsabilité pour les dégâts commis par un participant, volontairement ou involontairement, à des objets ou à des tiers.

Toute prise et/ou utilisation malveillante, notamment de vidéos ou photos par le participant, sera dénoncée au juge des mineurs.

REGLES DE CONDUITE ET DE SECURITE

Les participants doivent suivre les consignes données par les moniteurs et se conformer aux règles usuelles de sécurité et de prudence.

Les objets susceptibles de porter atteinte à la sécurité physique des participants ne sont pas autorisés (ex : couteaux) et sont immédiatement confisqués par l'équipe d'animation.

* * * *

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ENCADREMENT

Les participants sont encadrés par de jeunes adultes (responsables, moniteurs et monitrices) formés et motivés : l'équipe d'animation. Elle est composée de 1 adulte pour 5 enfants de 5 à 12 ans. Ce nombre peut varier selon l'implication des spécialistes dans le camp.

Les responsables d'équipe reçoivent une formation spécifique sur les différents aspects liés à l'organisation et la gestion d'accueil d'enfants.

PREPARATION DES ACCUEILS A LA JOURNEE

Les accueils à la journée sont préparés par nos soins. Outre l'organisation générale, nous mettons à disposition des équipes d'animation les moyens financiers et le matériel nécessaires.

Afin d'encourager la prise de responsabilités, nous accordons à chaque équipe la possibilité d'organiser ses journées d'accueil de façon indépendante, mais en tenant compte des directives que nous leur donnons. Chaque équipe prépare et organise son projet pédagogique : les professionnels du MJSR valident chaque projet avant que les journées ne débutent.

PERMANENCE

Nos équipes d'animation bénéficient d'une permanence téléphonique professionnelle en cas de difficultés.

FINANCEMENT DES ACCUEILS A LA JOURNEE

Le MJSR propose des camps et des accueils à la journée aux prix les plus abordables possibles. Les prix payés par les familles ne couvrent de loin pas les frais réels des journées. Outre son rôle social dans le cadre de la prise en charge des enfants en dehors du temps scolaire, le MJSR apporte ainsi une contribution financière importante aux familles.

AFFAIRES A PRENDRE POUR CHAQUE JOURNEE

Le représentant légal fournit des vêtements pas dommage, pratiques, qui tiennent compte des conditions météorologiques et de la liste indiquée sur le site internet du MJSR.

Jeux électroniques, IPod, MP3, téléphone portable etc :

Ces appareils coûteux et pouvant perturber la journée d'accueil ne sont pas autorisés. Pour celles et ceux qui iraient à l'encontre de cette consigne, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégâts.

LIEUX ET HORAIRES

Les lieux et horaires des journées sont indiqués sur notre site internet www.mjsr.ch : les horaires d'arrivée et de retour mentionnés doivent impérativement être respectés.

Si le groupe a organisé une sortie, il part à l'heure : les retardataires ne sont pas attendus.

REMARQUES

Toutes les informations pratiques relatives à l'accueil à la journée sont disponibles sur notre site www.mjsr.ch.

Pour toutes questions ou informations ou éventuel problème durant la journée d'accueil, n'hésitez pas à prendre contact avec notre secrétariat.



FOR APPLICABLE

Pour tout éventuel litige le droit suisse est applicable, le for étant fixé à Genève.

Conditions et informations générales du 28 février 2018.

Le MJSR est membre du Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances ; il respecte la Charte de qualité et les Règles de base pour l'organisation des camps de vacances et accueils à la journée pour enfants et jeunes.